

Le 4 décembre 2008

December 4, 2008

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Commission scolaire de Montréal

Commission scolaire de Montréal

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Alliance des professeures et professeurs de
Montréal et Jean-Alix Miguel

Alliance des professeures et professeurs de
Montréal and Jean-Alix Miguel

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-018015-073, daté du
29 mai 2008, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-018015-073,
dated May 29, 2008, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.